

Anthropologie et Sociétés



Andrew ARMITAGE : Comparing the Policy of Aboriginal Assimilation. Australia, Canada, and New Zealand, Vancouver, University of British Columbia Press, 1995, 286p., cartes, tabl., bibliogr., index.

Paul Charest

Volume 19, numéro 3, 1995

Pouvoirs de l'ethnicité

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/015384ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/015384ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Charest, P. (1995). Compte rendu de [Andrew ARMITAGE : Comparing the Policy of Aboriginal Assimilation. Australia, Canada, and New Zealand, Vancouver, University of British Columbia Press, 1995, 286p., cartes, tabl., bibliogr., index.] *Anthropologie et Sociétés*, 19(3), 239–241. <https://doi.org/10.7202/015384ar>

annuels d'immigration (en les fixant trop haut on s'interdirait l'intégration) et d'autre part aux modalités d'insertion dans l'État-nation francophone du Québec. Vingt répondants sur quarante et un disent que les immigrants doivent être alliés au projet francophone du Québec, et que l'État peut légitimement affirmer le fait français sur l'ensemble du territoire québécois. Les personnes interrogées reconnaissent néanmoins que le pluralisme doit caractériser la société civile du Québec. La distinction est donc faite par une majorité de décideurs entre l'État-nation francophone et la société civile pluraliste, au sein d'un modèle qui semble s'inspirer largement de perspectives républicaines à la française. Helly écrit dans ce contexte (p. 125) :

La culture est essentiellement définie comme un acquis personnel et elle n'intervient aucunement comme critère de définition de l'appartenance collective d'un individu. Rappelons que le projet francophone n'est pas, pour ces répondants, la défense d'une culture mais celle d'un pouvoir politique. Ces répondants ne croient nullement que pour parfaire l'insertion des immigrés et la consolidation du projet francophone, il faille protéger et promouvoir les cultures immigrées. Ils sont plutôt convaincus de la nécessité d'affirmer sans équivoque l'unique fonction d'un État de droit : représenter des individus et non des groupes définis par leur histoire et leur ancienneté d'implantation.

En considérant les immigrants comme des citoyens qui jouissent à titre individuel des mêmes droits que tous les autres citoyens, on est conduit non pas seulement à les désapproprier de leur culture d'origine mais on réaffirme directement la primauté de la culture d'origine de la majorité, du peuple historique francophone en tant que culture commune de référence pour tous les citoyens du pays. Le livre de Denise Helly nous restitue avec une éclatante lucidité les axes majeurs qui organisent les discours et les pratiques chez une majorité de leaders d'opinion dans le Québec contemporain. On ne peut que regretter que les médias n'aient pas fait davantage écho à cet ouvrage durant le débat référendaire et que les spécialistes québécois des questions d'immigration lui aient fait une si minime place dans leurs débats.

Gilles Bibeau
Département d'anthropologie
Université de Montréal

Andrew ARMITAGE : *Comparing the Policy of Aboriginal Assimilation. Australia, Canada, and New Zealand*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1995, 286 p., cartes, tabl., bibliogr., index.

L'auteur est un travailleur social qui a œuvré pendant environ vingt-cinq ans dans le réseau public des services sociaux de Colombie-Britannique avant de devenir professeur d'université. Comme il l'indique dans la préface, sa démarche et ses analyses ont comme point de départ des observations personnelles sur la politique de bien-être de l'enfance (*child welfare*) et son application aux enfants des Premières Nations du Canada (p. ix). Il a par ailleurs voyagé en Australie et en Nouvelle-Zélande pour obtenir de l'information documentaire et orale sur le même sujet concernant les Aborigènes et les Maoris. La principale raison justifiant son utilisation de la méthode comparative est qu'elle favorise « la distinction entre le général et le particulier » (p. 8). La thèse de l'auteur est la suivante : les gouvernements des trois pays examinés ont toujours poursuivi une politique assimilationniste envers leurs Autochtones comme le démontre l'analyse plus en détail de leurs politiques sociales concernant le bien-être des enfants.

Selon l'auteur, le fondement de cette politique d'assimilation serait un rapport du Select Committee on Aborigines de la Chambre des Communes d'Angleterre publié en 1837 et dont un extrait est présenté en exergue au début du chapitre d'introduction :

It is not to be doubted that this country has been invested with wealth and power, with arts and knowledge, with the sway of distant lands and the mastery of restless waters for some great purposes in the government of the world. Can we suppose otherwise than that it is our office to carry civilization and humanity, peace and good government, and above all the knowledge of the true God, to the uttermost end of the earth ?

La thèse du *destin manifeste* des colonisateurs et des colonisés ne peut être exprimée plus clairement ! Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont en commun d'être d'anciennes colonies britanniques ayant hérité d'une même idéologie fondamentalement raciste et colonialiste envers les Autochtones.

La démarche comparative fournit l'ossature au volume qui consacre deux chapitres à chacun des trois pays, l'un traitant des politiques autochtones en général (historique, statut, nombre, administration) et l'autre qui analyse plus particulièrement les politiques sociales concernant la famille et les enfants, en tenant compte de certaines différences internes attribuables aux juridictions respectives des provinces ou autres découpages territoriaux et des changements historiques dans leurs politiques. Les trois autres chapitres consistent en une brève introduction expliquant la démarche adoptée, une synthèse des différences et ressemblances entre les politiques respectives des trois pays et un chapitre-conclusion sur la compréhension de leur politique d'assimilation commune (« Understanding the Policy of Aboriginal Assimilation »).

La partie clé de l'ouvrage est sans contredit le chapitre 8 intitulé « Similarities and differences among Australia, Canada, and New Zealand ». L'auteur y développe six thèmes relevant en nombre égal de la politique générale à l'égard des Autochtones et des politiques spécifiques dans le domaine du bien-être de l'enfance et de la famille : 1) les objectifs et les étapes de la politique sociale ; 2) l'étiquetage (« labelling ») des peuples autochtones ; 3) les principales institutions de la politique gouvernementale ; 4) la séparation des enfants de leurs parents ; 5) les effets des différences régionales et démographiques ; 6) la résurgence des peuples aborigènes et maoris et des Premières Nations.

Sur le premier point, l'auteur conclut à une grande similarité des objectifs et des politiques majeures des trois pays pendant une période d'une centaine d'années suivie par des changements récents et rapides à l'intérieur d'une période de dix ans menant au pluralisme. Au sujet de l'étiquetage, il souligne que les administrateurs coloniaux et leurs successeurs ont toujours eu tendance à décider eux-mêmes du statut juridique des Autochtones et à les classer en différentes catégories (statués ou non, métis, sang-mêlé, etc.), sauf en Nouvelle-Zélande où les Maoris ont obtenu le titre de citoyens britanniques avec la signature du Traité Waitangi en 1840 et où le statut d'Autochtones relève d'un choix personnel. Pour ce qui est des institutions, le développement d'une bureaucratie vouée exclusivement à l'administration des affaires autochtones est commun aux trois pays, mais l'auteur insiste surtout sur le rôle des Églises chrétiennes et institutions religieuses en tant que collaboratrices étroites dans l'application des politiques d'assimilation en particulier par l'éducation, et ce, plus spécifiquement au Canada avec les pensionnats indiens. La volonté claire de séparer les enfants de leurs parents relevait d'une stratégie à long terme d'assimilation portant sur deux ou trois générations : coupées de leur contexte culturel et des transmetteurs des valeurs et pratiques culturelles ancestrales, les nouvelles générations en viendraient à adopter les valeurs et pratiques non autochtones. Ainsi, des dizaines de milliers d'enfants autochtones de l'Australie et du Canada ont été séparés de leurs parents souvent pendant plusieurs années, soit pour fréquenter l'école dans des lieux éloignés de leur domicile, soit pour être

placés dans des familles d'adoption ou dans des foyers d'accueil sous prétexte que leurs parents ne s'occupaient pas convenablement d'eux. Les taux de séparation cités par l'auteur sont effarants : 200-400/1000 pendant la période 1920-1960 comparativement à 10-20/1000 pour les enfants non autochtones. Pour leur part, les Maoris ont en grande partie échappé à ce kidnapping de masse, sauf pendant la période récente où ils sont maintenant soumis aux mêmes politiques sociales que les non-Autochtones, comme on peut le constater dans le puissant film *Nous étions guerriers*.

Par ailleurs, la situation rurale de la plupart des communautés autochtones, leur éloignement géographique des grands centres administratifs et le fort pourcentage des jeunes confèrent aux Autochtones des caractéristiques particulières pour l'élaboration de politiques sociales appropriées. Finalement, depuis les années 1960 alors qu'ils ont refusé les politiques d'intégration qu'on voulait leur imposer, les Autochtones des trois pays ont commencé à reprendre en main leur destinée et à administrer leurs propres affaires, processus devant les mener à des degrés variables d'autonomie politique selon les situations, nationales et locales.

Pour ce qui est des outils analytiques employés dans le dernier chapitre pour expliquer la politique d'assimilation adoptée par les trois pays, l'ouvrage ne renferme guère de surprise ou de nouveauté : le racisme et le colonialisme sont au centre. Par contre, la notion d'ethnonationalisme est utilisée mais trop faiblement développée (p. 231-232) à partir d'une longue citation de Michael Levin, et mal appliquée. Cette partie de l'ouvrage s'avère donc décevante en l'absence d'un traitement quelque peu élaboré du développement récent des nationalismes autochtones comme fondements des visées autonomistes.

Finalement, plusieurs inconsistances ont pu être relevées dans le texte : 1) le nombre actuel des Aborigènes du Northern Territory d'Australie est évalué soit à 1/3 (p. 29) soit à 22,4 % (p. 30); 2) quel est ce St. Jonquière où Jacques Cartier aurait planté une croix ? (p. 7); 3) le livre blanc du gouvernement Trudeau sur la politique amérindienne n'a pas été mis de côté en 1973 (p. 97), mais en 1969; 4) le nombre d'Amérindiens à Winnipeg s'élèverait à 13 165 (p. 93) puis à 50 000 (p. 128); 5) le taux d'urbanisation des Maoris est établi à 80% alors qu'il comprend les résidents des localités de 1000 personnes et plus (p. 54 et 214); 6) le passage (p. 197) sur la reconstitution des lignages chez les Amérindiens du Canada à partir de la réouverture du registre (indien) est incompréhensible; 7) la plupart des traités indiens au Canada ne datent pas de la période d'avant 1860 comme l'indique l'auteur (p. 200); 8) le passage sur « l'autorité provinciale étendue aux réserves » (p. 200) est pour le moins une généralisation inexacte; 9) il est difficile de croire que certains villages indiens aient été complètement vidés de tous leurs enfants (p. 213) puisque les plus jeunes n'étaient pas obligés de fréquenter l'école; 10) les données sur les Indiens statués du Canada vivant hors réserve sont désuètes (p. 214).

En conclusion, l'ouvrage de Armitage est intéressant sur le plan des données factuelles et des comparaisons entre trois pays ayant des politiques convergentes envers les Autochtones et en ce qui a trait au bien-être de leurs enfants. Par contre, le volume n'aborde pas des questions essentielles pour comprendre les politiques actuelles concernant les Autochtones, entre autres l'émergence de l'ethnicité et des nationalismes autochtones comme outils idéologiques devant les mener à l'autonomie gouvernementale, et dont les applications concrètes restent toutefois en grande partie à définir et à négocier avec les gouvernements représentant les majorités non autochtones.

Paul Charest
Département d'anthropologie
Université Laval